

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 MARS 2024 – Séance ouverte à 18h06**

L'an deux mil dix vingt-quatre et le dix-neuf mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, le 8 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : MM. BESSON C, CHIABOT C, DIAZ F, DORIS P, GOBBO Y, GRITTI C, JACOLIN S, LEMERCIER J, MASNADA C, MEDAVIT G, SIONNET H,  
Mmes CHATELAIN ML, DORIS N, MARTIN C, USAL C.  
Mme Cédric BESSON a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion édité par la Trésorerie.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal les résultats de l'année 2023 du compte administratif de la commune, identique au Compte de Gestion :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses de Fonctionnement :	541 352.70 €
- Recettes de Fonctionnement :	542 706.93 €
- Résultat de l'exercice (excédent) :	<b>1 354.23 €</b>
- Résultat de l'exercice affecté en 2023 :	262 559.96 €
- Résultat de fonctionnement à affecter en 2024 :	<b>263 914.19 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses d'Investissement :	153 748.08 €
- Recettes d'Investissement :	205 134.06 €
- Résultat de l'exercice (excédent) :	<b>51 385,98 €</b>
- Résultat à la clôture de l'exercice précédent (déficit) :	- 54 223.28 €
- Résultat à la clôture de l'exercice (déficit) :	<b>- 2 837.30 €</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les résultats du Compte Administratif 2023.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, décide à l'unanimité de reporter la somme de 263 914.19 € au budget primitif 2024.

### **IMPOTS DIRECT 2024**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe du Foncier Bâti et de la Taxe du Foncier Non Bâti mais-d'augmenter le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour 2024 soit :

Taxe Foncier Bâti :	36.63%
Taxe Foncier Non Bâti :	70.01%
Taxe Habitation :	8.44%

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Le Maire présente au membre du Conseil Municipal les demandes de subvention des associations reçues pour 2024.

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations pour 2024 comme suit :

AFM TELETHON :50 €, FESTIMESAJOIE :50 €, LOCOMOTIVE :50 €, ACCA ST PIERRE DE MESSAGE :50 €, CLUB DU CONNEX :250 €, DYNAMIC GYM : 100 €, ASNDM (FOOT) :640 €, MFR VIF :80 €, SOU DES ECOLES SPM :600 €, COOPERATIVE SCOLAIRE SPM :700 €, GYM RANDO VIZILLE :100 €, SECOURS POPULAIRE Français :150 €, CUMA STPIERRE DE MESSAGE :50 €, LA LIGUE CONTRE LE CANCER :50 €, SPA DU DAUPHINE :50 €, US VIZILLE HANDBALL :120 €, ROMANCHE BASKET :360 €, SOU DES ECOLES NOTRE DAME DE M :100 €.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire présente au membre du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024.

- Section de Fonctionnement : 749 838.22 €
- Section d'Investissement : 136 004.43€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote du Budget Primitif 2024.

## **DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LE PROJET « VIODEOPROTECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de vidéoprotection des bâtiments communaux et de l'école, la collectivité peut solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLH 2025-2030**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet du Conseil Métropolitain arrêté par délibération en date du 9 février 2024 sur le Programme Local de l'Habitat portant sur la période 2025-2030. Ce projet est soumis pour avis aux 49 communes membres de Grenoble-Alpes Métropole, ainsi qu'à l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'abstenir.

## **MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE ST PIERRE DE MESSAGE 2011-2030**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts de faire évoluer le classement des parcelles forestières n° 26, 27 et 28 en libre évolution pour la durée de l'aménagement en cours.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LES CONGES DES AGENTS TECHNIQUES EN PERIODE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une clause de contrat a été signée pour interdire la prise de congés payés hors période scolaire pour le premier agent recruté au service périscolaire. Considérant que, désormais, trois agents sont formés sur la commune pour assurer ces fonctions, monsieur le maire propose de supprimer cette clause du contrat et de ne pas imposer les congés payés sur la période des vacances scolaires, sous réserve que l'organisation des services le permette.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **DEPLACEMENT DE LA PLAQUE DU CIMETIERE AU NOM DE L'ANCIEN MAIRE DE ST PIERRE DE MESSAGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'avec l'évolution de l'organisation du cimetière, il convient de déplacer la plaque érigée en l'honneur de l'ancien Maire, qui se situe actuellement au milieu, afin de l'installer vers l'ossuaire, à l'entrée du cimetière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Une enquête par mise en place de comptage va être effectuée par Grenoble-Alpes Métropole concernant la vitesse excessive des véhicules circulant Rue du Baillet.
- Le règlement du cimetière est en cours de modification.
- Formation prévue pour un agent de la commune pour obtenir le diplôme du BAFA.